

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Délibération n° <u>D2026-08-18-43</u> Conseillers municipaux en exercice : 15 Convocation en date du 13 août 2026	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE <u>Conseil Municipal du 18 août 2026</u> Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT. Présents : de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNÉRY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BÉRIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, DURAND Aurore, BARLOGIS Estelle, JULIEN Dominique, CARRENO Annie. Absents : aucun. Empêchés : CERDAN David, CASSIGNAC Fabien, VERDALE Olivier. Procurations : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CERDAN David à FABRE Éric, VERDALE Olivier à CARRENO Annie. Secrétaire de séance : DURAND Aurore
---	---

OBJET :	<u>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u> Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02 avril 2026, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est indispensable de mettre à jour, par délibération, ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actualiser le tableau conformément aux emplois communaux actuels, en conservant deux postes non attribués, l'un d'adjoint technique et l'autre d'adjoint administratif, qui pourront être utilisés dans le cas d'un surcroît de travail nécessitant un emploi temporaire. LE CONSEIL MUNICIPAL <u>Où</u> l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré Décide : <u>de la suppression des postes suivants :</u> - EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET : Un adjoint technique territorial - 28h hebdomadaires <u>de la création des postes suivants :</u> - EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET : Un adjoint d'animation - 28h hebdomadaires Fixe le tableau des effectifs, du fait des décisions précédentes, en le réactualisant comme suit : 1 – EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET - Un attaché territorial - Deux adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe - Un adjoint administratif territorial - Un agent de maîtrise principal territorial - Un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe - Un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Deux adjoints techniques territoriaux 2 – EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Un adjoint d'animation – 28h hebdomadaires - Un adjoint technique territorial – 26h hebdomadaires - Un adjoint technique territorial – 24h hebdomadaires - Un adjoint technique territorial – 6h hebdomadaires - Un adjoint technique territorial – 20h hebdomadaires - Un adjoint du patrimoine - 20h hebdomadaires 3– EMPLOIS A DURÉE DÉTERMINÉE - Un adjoint administratif territorial (pour les remplacements et le surcroît de travail) - Un adjoint technique territorial (pour les remplacements et le surcroît de travail) Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget. Envoyé en préfecture le 24/08/2026 Reçu en préfecture le 24/08/2026 Publié le ID : 011-211103510-20260818-D2026_08_18_43-DE
	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Aurore DURAND



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

